

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

DANS le grand nombre d'Ecrits que la Police de Paris continuë de faire circuler, il y en a un où l'on examine quelle est l'origine des Etats-Généraux. L'on prouve par des faits historiques que l'Autorité des Rois en est indépendante, & l'on retrace les principaux effets qui ont souvent résulté des Etats Généraux. Un autre de ces Ecrits contient des extraits des cahiers des Etats Généraux sur la réformation de la Justice, lesquels forment la justification la plus complete des opérations que l'on vient de faire. Sans parler ici d'autres Ecrits judiciaires, qui arrachent les armes insultantes au pouvoir législatif du Monarque, des mains téméraires qui ont osé les prendre, nous dirons seulement qu'on vendoit sur les Quais & autres Places publiques de Paris, des estampes qui représentoient les desastres divers que les Jésuites ont eus en différens Etats; & qu'à présent il est sévèrement défendu d'exposer & de vendre de pareilles estampes. Les Libraires ont aussi reçu des ordres à ce sujet, & défense leur est faite de ne plus imprimer ni vendre rien qui pût être injurieux à cette Société, ou qui l'attaquât.

Quant au nouveau Parlement de Paris & aux Cours Supérieures établies, la consistance s'y trouve actuellement, & tout s'y regle, s'y juge & s'y décide au grand contentement des Sujets

&